

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes la Jolie
Canton de Meulan

S.I.A.R.V.A.
Syndicat Intercommunal d'Assainissement
Rationnel de la Vallée de l'Aubette

Tél. 01.30.91.24.91 - Fax. 01.30.22.25.77

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL

Séance du 25 février 2016

L'an deux mille seize, le 25 février à dix-sept heures, le comité syndical s'est réuni dans la salle de réunion de la mairie de Tessancourt sur Aubette, sur la convocation en date du 17 février 2016 et sous la présidence de Monsieur MAST.

Membres en exercice :	8	<u>PRESENTS :</u>
Membres présents :	8	Messieurs FINET et BEUCHER pour CONDECOURT
Membres votants :	8	Messieurs MAST et PAPILLON pour SAGY
		Messieurs FOPPOLO et ROUARD pour TESSANCOURT/AUBETTE
		Messieurs JOURDAN et VINTER pour GAILLON SUR MONTCIENT

ASSISTAIT À LA REUNION :
Madame DAINE – Attachée territoriale SIARVA

Après avoir effectué la vérification du quorum, le Président - Monsieur MAST – ouvre la séance et rappelle ensuite l'ordre du jour communiqué sur la convocation du 17 février 2016

- 1- Approbation du précédent compte rendu (comité syndical du 30 novembre 2015)
- 2- Fusion SIARVA/SIAM : arrêté inter préfectoral de projet de périmètre et statut du futur syndicat
- 3- Questions diverses

Avant d'aborder le point 1 de cet ordre du jour, le Président demande à l'assemblée de l'autoriser à ajouter un point supplémentaire pourtant sur la suite à accorder au dossier PIZON ;

Approbation du compte rendu du comité syndical du 30 novembre 2015

Exposé du Président

Le Président rappelle que le compte rendu du comité du 30 novembre 2015 a été diffusé à chacun des délégués et en mairie pour affichage.

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Compte de gestion 2015

Exposé du Président

Le Président annonce aux délégués que les résultats du compte de gestion 2014 établi par la Trésorerie de Meulan sont identiques à ceux du compte administratif 2014, dont les résultats sont les suivants :

Section d'exploitation :

- total des dépenses	:	215 449.26 €
- total des recettes	:	243 781.28 €
- reprise des résultats antérieurs	:	193 036.27 €
Soit un excédent cumulé de	:	221 368.29 €

Section d'investissement :

- total des dépenses	:	151 608.60 €
- total des recettes	:	573 518.95 €
- reprise des résultats antérieurs	:	- 52 487.66 €
Soit un excédent cumulé de	:	369 422.69 €

Il demande donc aux délégués de se prononcer sur ce compte de gestion.

Délibération :

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité, adopte le compte de gestion 2015.

Vote du compte administratif 2015

Exposé du Président

On retrouve les chiffres précédemment annoncés au compte de gestion 2015, tant en dépenses et recettes d'exploitation qu'en dépenses et recettes d'investissement.

Conformément à la réglementation, le Président se retire afin de laisser le comité délibérer sur le compte administratif 2015 tel qu'il a été présenté. Monsieur FINET, Vice Président, prend alors la parole et fait procéder au vote.

Délibération :

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité approuve le compte administratif 2015.

Questions diverses

Fusion SIARVA/SIAM

Les communes du SIARVA et du SIAMHLM ont délibéré sur les arrêtés inter-préfectoraux de projet de périmètre de fusion du SIAMHLM et du SIARVA.

Le SIARVA et le SIAMHLM ont également délibéré sur ces arrêtés.

La procédure de fusion prévoit le passage à nouveau en CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) avant l'établissement de l'arrêté définitif de fusion. Cette commission doit se réunir début mars.

Les opérations comptables, financières et patrimoniales de fusion pourront être entreprises avec la trésorerie des Mureaux après l'obtention de cet arrêté.

Dossier PREVOST (route de Saillancourt à SAGY)

M. MAST rappelle les faits relatifs à ce dossier et précise que le cabinet RIVET vient de transmettre son rapport d'expertise définitif au tribunal administratif de Cergy Pontoise ; une copie de ce rapport a été transmise à chacune des parties concernées.

SIGNATURES DES DELEGUES.

<u>Monsieur MAST</u>	<u>Monsieur FINET</u>	<u>Monsieur BEAUCHER</u>
<u>Monsieur JOURDAN</u>	<u>Monsieur ROUARD</u>	<u>Monsieur FOPPOLO</u>
<u>Monsieur PAPILLON</u>	<u>Monsieur VINTER</u>	

